



78,8 % : rendement moyen des réseaux en haute-Vienne
 5 millions de m³ : pertes estimées dues aux fuites par an

Un diagnostic permanent des systèmes d'eau potable

2.2.1. Mettre en place des Schémas directeurs d'alimentation en eau potable (SDAEP)

1) Contexte et objectifs

Sur le département, seuls les systèmes d'eau potable du Chalard et de Jouac ne disposaient pas de schéma directeur. En ce qui concerne les documents existants, plusieurs d'entre eux ont plus de 10 ans et ne tiennent pas compte des dernières évolutions réglementaires. Au regard des dernières restructurations de leur service de gestion de l'eau potable et de l'ancienneté des schémas directeurs disponibles à l'échelle de leur territoire, le SIDEP de la Gartempe et la CC des Portes de Vassivière apparaissent comme étant prioritaires pour la mise à jour de leur schéma.

2) Actions à mettre en place

- ❖ Réaliser un premier schéma directeur d'alimentation en eau potable incluant l'impact du changement climatique, un objectif de baisse de la consommation en eau de -10 % par rapport à 2019 ainsi qu'un programme de travaux intégrant un objectif de taux de renouvellement annuel des réseaux de 1% et basé sur les résultats d'une modélisation hydraulique des réseaux.
- ❖ Mettre à jour un schéma directeur d'alimentation en eau potable de plus de 10 ans pour tenir compte de l'impact du changement climatique, de l'objectif de baisse de la consommation en eau par rapport à 2019 et d'un taux objectif de renouvellement annuel des réseaux de 1%.
- ❖ Créer un Systèmes d'Information Géographique (SIG) pouvant comprendre la réalisation d'un relevé topographique complet des réseaux et équipements.

3) Porteurs potentiels des actions

- ❖ EPCI-FP,
- ❖ Syndicats (compétence AEP).

4) Suivi et évaluation de l'atteinte des objectifs

- ❖ Le suivi des dates de mise à jour des schémas directeurs
- ❖ L'état d'avancement des programmes de travaux issus des schémas directeurs
- ❖ L'évolution des indices de connaissance et gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (SISPEA P103.2B)

Objectif de délai de réalisation

2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036
✓	✓	✓	✓	✓					

2.2.2. Mettre en œuvre une stratégie ambitieuse de lutte contre les fuites sur les réseaux de distribution au niveau des UGE pour maintenir un haut niveau de rendement et éviter au maximum les pertes de ressource en eau

1) Contexte et objectifs

La lutte contre les fuites est un enjeu majeur pour limiter les pertes en eau au niveau des réseaux, notamment dans un contexte de changement climatique qui induira nécessairement une baisse de la productivité des ressources. Elle constitue donc une action bénéfique pour la préservation de la ressource en eau quelle que soit son origine, souterraine ou superficielle. L'état des lieux de l'étude a mis en évidence un rendement moyen de 78,8 %, soit un volume de perte estimé à environ 5 000 000 m³/an à l'échelle des réseaux sur l'ensemble du département.

Les volumes « perdus » au niveau des réseaux retournent dans le milieu naturel par infiltration, mais le temps de retour vers la ressource initiale peut être très long voire ne jamais arriver notamment lorsque les prélèvements en eau ont lieu sur un bassin hydrographique différent de celui de la distribution (exemple : prélèvement des eaux des barrages situés sur le bassin hydrographique de la Gartempe pour l'alimentation des abonnés situés sur le bassin de la Vienne).

Au-delà du renouvellement des canalisations en mauvais état, peu de systèmes d'alimentation en eau potable disposent actuellement de compteurs télérelevés permettant une gestion à distance et en temps réel des débits transitant sur les réseaux ou des volumes consommés par les particuliers. L'installation systématique de ce type d'appareillage permettrait à l'échelle du département une meilleure maîtrise des fuites.

En ce qui concerne les compteurs de sectorisation, leurs emplacements doivent être étudiés judicieusement dans le cadre des études de schéma directeur d'alimentation en eau potable pour permettre de mailler au mieux le réseau et d'améliorer la localisation des fuites en temps réel. Pour évaluer l'impact du changement climatique sur la ressource, le suivi des débits consommés et distribués sur les réseaux doit s'accompagner d'un renforcement du suivi des débits en sortie des ressources par la mise en place de compteurs télérelevés, dont le pas de temps d'acquisition pourra être affiné lors des périodes d'étiage.

2) Actions à mettre en place

- ❖ Mettre en place des compteurs abonnés télérelevés pour faciliter la recherche de fuite.
- ❖ Installer des compteurs de sectorisation télérelevés équipés de système d'alerte en cas de fuite pour optimiser la recherche de fuite et le temps d'intervention pour la réparation.
- ❖ Equiper les sorties de captage de compteurs télérelevés avec un affinage de la fréquence d'acquisition de la donnée sur les périodes d'étiages pour pouvoir évaluer l'impact du changement climatique sur la ressource

3) Porteurs potentiels des actions

- ❖ EPCI-FP,
- ❖ Syndicats (compétence AEP).

4) Suivi et évaluation de l'atteinte des objectifs

- ❖ L'évolution de l'indice linéaire de perte en eau (code SISPEA P106.3)
- ❖ L'évolution du taux de renouvellement des réseaux (code SISPEA P107.2)

Objectif de délai de réalisation

2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036
✓	✓	✓	✓	✓					

FFINANCEURS POTENTIELS

